11 JANVIER 2016

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- 1. Pauline Farrugia
 - Marcella Davis Gerrish
- 3. Guy Veillette
- 4. Normand Jolicoeur
- 5. Claude Villeneuve
- 6. Alain Beaulieu

ABSENT(S):

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015
- 3. Informations émanant du Conseil
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Acceptation de la liste de destruction des documents périmés

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

- 6. Acceptation des comptes à payer
- 7. Déboursés de plus de 5 000 \$
- 8. Rapports des salaires nets 2015-12
- 9. Acceptation des dépenses incompressibles
- 10. Régie intermunicipale des eaux Massawippi Adoption du budget 2016
- Régie intermunicipale de protection des incendies du Village de North Hatley et du Canton de Hatley Adoption du budget 2016
- 12. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook Adoption du budget 2016
- 13. Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi Adoption du budget 2016
- Fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog-14. Demande d'aide financière - Projet de pavillon permanent au parc de la
- Rivière

 Fonds de développement des territoires de la MRC de MemphrémagogDemande d'aide financière Plan d'action en environnement

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Parc Scowen Lot 4 029 592 Donation à la Fiducie de Conservation Massawippi
- 17. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook Adoption du règlement numéro 2016-001
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook Adoption du règlement numéro 2016-002
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de 19. Coaticook – Projet d'agrandissement du site de compostage incluant un poste de déshydratation des boues de fosses septiques

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Popotte roulante – Octroi de soutien municipal

11 JANVIER 2016

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 21. VARIA
- 22. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
- 23. Levée de la séance

2016-01-11.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 13 – Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi – Adoption du budget 2016

ADOPTÉE

2016-01-11.02 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7</u> <u>DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015</u>

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

2016-01-11.03 <u>INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL</u>

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2016-01-11.04 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR</u>

Neuf (9) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS OBJETS

Judith Bean Piste cyclable
David Campbell Projet MADA

Michael Grayson Gestion du patrimoine (église)

Dominique Cyr Site internet municipal (ordres du jour)

2016-01-11.05 <u>ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS PÉRIMÉS</u>

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation légale de conserver en sa possession, certains documents;

ATTENDU QUE la Loi permet de détruire certains documents après l'écoulement de la période prescrite;

ATTENDU QUE lesdits documents sont connus et désignés comme étant les documents apparaissant à l'annexe 1 des présentes;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité procède à la destruction des documents mentionnés à l'annexe 1.

ADOPTÉE

11 JANVIER 2016

2016-01-11.06 ACCEPTATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 11 janvier 2016 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 31 décembre 2015	66 076,48 \$
Comptes réguliers au 11 janvier 2016	13 137,91 \$
Paiement par prélèvement :	26 397,96 \$

ADOPTÉE

2016-01-11.07 <u>DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$</u>

SUR PROPOSITION FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les déboursés suivants :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
BOSSÉ ET FRERES INC.			
LOCATION TRACTEUR JCB janvier 2016	2015-11-19	57373	9 198,00 \$
,		TOTAL	9 198,00 \$
		•	Taxes incluses
P.G. SOLUTIONS			
CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS - 2016 CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES	2015-01-12	CESA17559	6 593,83 \$
APPLICATIONS - 2016 CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES	2015-01-12	CESA18239	2 460,47 \$
APPLICATIONS - 2016	2015-01-12	CESA18747	1 724,63 \$
FORMULAIRES COMPTES DE TAXES - 2016	2015-12-30	FO07465	232,62 \$
		TOTAL	11 011,55 \$
		•	Taxes incluses

ADOPTÉE

2016-01-11.08 <u>RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2015-12</u>

7 employés, 7 membres du conseil :

18 439,50 \$

2016-01-11.09 <u>ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</u>

ATTENDU l'adoption du budget 2016 par le conseil lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015;

ATTENDU QUE certaines dépenses sont incompressibles et que les crédits sont disponibles pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les dépenses de nature incompressible doivent être autorisées de même que leur paiement par le directeur général / secrétaire-trésorier selon leur échéance particulière;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder au paiement des dépenses suivantes selon leur échéance, le tout conformément au règlement no 2007-518 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

11 JANVIER 2016

- Rémunération des élus et des employés, selon les conditions autorisées par règlement ou résolution du conseil;
- Cotisations de l'employeur;
- Contrat d'entretien ménager;
- Contrat pour la collecte et la disposition des ordures ménagères, du recyclage et du compostage;
- Contrat pour l'opération du site de traitement des eaux usées;
- Contrat pour l'opération de l'usine de filtration;
- Service de la dette et frais de financement;
- Sûreté du Québec:
- Quote-part de la municipalité auprès de la MRC et autres organismes supramunicipaux;
- Immatriculation des véhicules routiers;
- Assurances;
- Remises gouvernementales sur les salaires de même que les contributions à la CSST, et les versements au régime de retraite;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public;
- Frais de téléphonie et internet;
- Huile à chauffage pour les immeubles de la municipalité;
- · Frais de poste;
- Contrat de financement à long terme (véhicules);
- Contrat de location d'équipements et véhicules;
- Paiement des cartes de crédits;
- Contrats d'entretien et soutien des applications PG solutions comptabilités et urbanisme.

ADOPTÉE

2016-01-11.10 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI – ADOPTION DU BUDGET 2016

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a présenté son budget pour l'année 2016, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 195 939 \$;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, se chiffrant à 1 195 939 \$, la quote-part de North Hatley relative aux opérations étant fixée à 287 906 \$ et la quote-part relative au capital étant fixée à 151 189 \$.

ADOPTÉE

11 JANVIER 2016

2016-01-11.11 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION DES INCENDIES DU VILLAGE DE NORTH HATLEY ET DU CANTON DE HATLEY – ADOPTION DU BUDGET 2016

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale de protection des incendies du Village de North Hatley et du Canton de Hatley (RIPI) sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection des incendies du Village de North Hatley et du Canton de Hatley (RIPI) a présenté son budget pour l'année 2016, ledit budget se chiffrant à un montant de 310 800 \$;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale de protection des incendies du Village de North Hatley et du Canton de Hatley (RIPI), se chiffrant à 310 800 \$, la quote-part de North Hatley étant fixée à 78 296 \$.

ADOPTÉE

2016-01-11.12 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK – ADOPTION DU BUDGET 2016

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook a présenté son budget 2016, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 709 332,50 \$;

ATTENDU QUE le tarif proposé pour l'année 2016 est de 93 \$ / tonne pour l'enfouissement et de 50 \$ / tonne pour les matières compostables;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook, se chiffrant à 1 709 332,50 \$, le tarif d'enfouissement de 93 \$ / tonne et le tarif pour les matières compostables de 50 \$ / tonne.

ADOPTÉE

2016-01-11.13 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI – ADOPTION DU BUDGET 2016

Sujet retiré de l'ordre du jour.

2016-01-11.14 <u>FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- PROJET PAVILLON PERMANENT AU PARC DE LA RIVIÈRE</u>

ATTENDU l'appel de projets de la MRC de Memphrémagog dans le cadre du fonds de développement des territoires 2015-2016;

ATTENDU les orientations du Plan d'action 2012-2017 de la municipalité;

ATTENDU les orientations projetées du Plan particulier d'urbanisme en cours d'élaboration ;

ATTENDU QUE diverses orientations du Plan d'action 2012-2017 rencontrent la vision, s'inscrivent dans les champs d'intervention et poursuivent les objectifs du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le soutien du Fonds de développement des territoires vient permettre d'envisager la perspective de disposer des ressources requises pour planifier le

11 JANVIER 2016

développement de certains projets et entreprendre les démarches requises en vue de leur financement;

ATTENDU QUE le Parc de la Rivière, avec le parc Dreamland, le quai municipal et la plage municipale constituent des lieux de rassemblements hautement fréquentés par les citoyens de North Hatley et des municipalités voisines, par les visiteurs de la région et par de nombreux groupes;

ATTENDU QUE ces parcs doivent faire l'objet d'interventions prioritaires en vue de leur mise à niveau en fonction de besoins contemporains;

ATTENDU QU'une des actions prioritaires à réaliser est de doter le Parc de la Rivière d'un pavillon permanent permettant d'accueillir des rassemblements importants pour la tenue d'activités culturelles, récréatives et sociales, de consolider les ressources actuelles permettant l'accueil d'évènements de plus en plus nombreux et de poursuivre le développement du marché public qui opère depuis plus de quatre décennies;

ATTENDU QUE le projet envisagé correspond à plusieurs objectifs du Fonds de développement des territoires, notamment en favorisant le développement culturel, social et communautaire local, en consolidant l'offre de services à la communauté et aux communautés voisines et en ajoutant aux attraits touristiques locaux, dans un lieu offrant une fenêtre vers des paysages exceptionnels;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise et appuie la demande d'aide financière de la municipalité dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC en vue de la planification d'un projet de construction d'un pavillon permanent au Parc de la Rivière et de la réalisation d'une démarche de prospection et de représentation en vue du financement du projet;

QUE le Conseil confirme une contribution de la municipalité (financière et en services) de 10 000 \$ au projet;

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Daniel Décary, soit désigné comme répondant de la municipalité et soit autorisé à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

2016-01-11.15 DE DÉVELOPPEMENT DES

TERRITOIRES DΕ MRC MEMPHRÉMAGOG- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- PLAN D'ACTION **ENVIRONNEMENT**

ATTENDU l'appel de projets de la MRC de Memphrémagog dans le cadre du fonds de développement des territoires 2015-2016;

ATTENDU les orientations du Plan d'action 2012-2017 de la municipalité;

ATTENDU QUE diverses orientations du Plan d'action 2012-2017 rencontrent la vision, s'inscrivent dans les champs d'intervention et poursuivent les objectifs du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le soutien du Fonds de développement des territoires vient permettre d'envisager la perspective de disposer des ressources requises pour entreprendre certaines actions prioritaires;

ATTENDU le faible bilan de la municipalité eu égard à son engagement en rapport aux divers enjeux environnementaux de l'heure;

ATTENDU la pertinence et l'opportunité d'entreprendre une démarche visant à doter la municipalité d'un plan d'action en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le projet envisagé correspond à divers objectifs prioritaires du Fonds de développement des territoires, notamment d'assurer la protection des paysages et des ressources naturelles et d'améliorer la qualité de l'environnement et des milieux de vie;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

11 JANVIER 2016

QUE le Conseil autorise et appuie la demande d'aide financière de la municipalité dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC en vue de la réalisation d'une démarche visant l'établissement d'un Plan d'action en matière d'environnement;

QUE le Conseil confirme une contribution de la municipalité (financière et en services) de 5 000 \$ au projet;

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Daniel Décary, soit désigné comme répondant de la municipalité et soit autorisé à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

2016-01-11.16 PARC SCOWEN – LOT 4 029 592 – DONATION À LA FIDUCIE DE CONSERVATION MASSAWIPPI

ATTENDU QUE le site connu sous la nomination de Parc Scowen est propriété commune du Canton de Hatley et de la municipalité du Village de North Hatley suite à un don de la famille Scowen le 31 mars 1980, sous réserve que les deux municipalités maintiennent le site comme parc municipal;

ATTENDU qu'après échanges entre les membres des conseils municipaux des deux municipalités et la famille Scowen, les lots 4 029 592 dans le Canton de Hatley et 5 796 689 dans la municipalité du Village de North Hatley seront aménagés en espace vert pour le bénéfice des citoyens des municipalités, doté entre autres, de sentiers menant vers le haut du site pour établir un lien avec les sentiers existants;

ATTENDU QUE la famille Scowen approuve le projet d'espace vert et de sentiers;

ATTENDU la volonté de la Fiducie de conservation Massawippi de concrétiser le projet d'espace vert et de sentiers;

ATTENDU QUE la famille Scowen approuve la proposition de don des deux lots visés à la Fiducie de conservation Massawippi afin que celle-ci concrétise le projet d'espace vert et de sentiers;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont d'accord à faire don à la Fiducie de conservation Massawippi des deux (2) lots visés dont ils sont propriétaires;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal du Village de North Hatley accepte de faire don à la Fiducie de conservation Massawippi du lot portant le numéro de cadastre 5 796 689 afin que celle-ci concrétise un projet d'espace vert et de sentiers pour le bénéfice des citoyens des municipalités donatrices, le tout selon les conditions énumérées dans l'acte de transfert, sujet à l'approbation dudit acte de transfert par son conseil municipal;

QUE le conseil municipal du Village de North Hatley mandate Messieurs le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette donation.

ADOPTÉE

2016-01-11.17 RÉGIE INTERMUNCIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2016001

ATTENDU l'adoption par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) du règlement d'emprunt numéro 2016-001 relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation de boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage d'un montant maximum de 3 092 693 \$;

ATTENDU l'obligation pour chacune des municipalités membres de la RIGDSC de procéder à l'approbation dudit règlement d'emprunt ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE

11 JANVIER 2016

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le règlement d'emprunt numéro 2016-001 adopté par la RIGDSC.

ADOPTÉE

2016-01-11.18 RÉGIE INTERMUNCIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK – APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-002

ATTENDU l'adoption par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) du règlement d'emprunt numéro 2016-002 relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de 958 902\$;

ATTENDU l'obligation pour chacune des municipalités membres de la RIGDSC d'approuver ledit règlement d'emprunt;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le règlement d'emprunt numéro 2016-002 adopté par la RIGDSC.

ADOPTÉE

2016-01-11.19

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE DE COMPOSTAGE INCLUANT UN POSTE DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU le projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook d'agrandissement du site de compostage, incluant un poste de déshydratation des boues de fosses septiques au site de la RIGDSC. Soutien et participation au projet de la RIGDSC en vue de la demande d'aide financière au MDDELCC.

ATTENDU la nécessité d'obtenir l'appui des municipalités membres de la Régie en vue de la demande d'aide financière à être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité confirme, par lettre d'intention son appui au projet de la RIGDSC;

QUE cet appui ne constitue pas un engagement ferme de la municipalité, une entente définie et formelle à être ultérieurement proposée par la Régie et entérinée par le conseil afin de préciser les termes et conditions et officialiser une entente de services.

ADOPTÉE

2016-01-11.20 POPOTTE ROULANTE – OCTROI DE SOUTIEN MUNICIPAL

ATTENDU la demande de soutien formulée par l'organisme La Popotte roulante ;

ATTENDU la mission et l'engagement communautaire de l'organisme La Popotte roulante;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité octroie à l'organisme La Popotte roulante un soutien financier de cinq cents dollars (500 \$), pour faciliter la prestation de ses services;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

11 JANVIER 2016

2016-01-11.21 <u>VARIA</u>

2016-01-11.22 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT LOCAL

INTERVENANTS OBJETS

David Campbell Parc Scowen

Dominique Cyr Préhaut, parc Rivière, jardinage

communautaire

Michael Grayson, Donald Watt

Antenne de téléphonie cellulaire

Donald Watt

Service d'évaluation des propriétés

Michael Rochette Mise en ligne du budget

2016-01-11.23 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 20h25, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page Daniel Décary

Maire Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.